

LES CAHIERS D'ÉTUDES DE DROIT

Concours de rédaction

Édition 2024

Règlement du Concours de rédaction des *Cahiers de droit* – Édition 2024

1. Le concours est réservé aux étudiantes et étudiants de premier cycle de la Faculté de droit de l'Université Laval ayant effectué une recherche et rédigé un texte dans le cadre des cours DRT-2204 (Recherche dirigée et rédaction d'écrits juridiques I) et DRT-2205 (Recherche dirigée et rédaction d'écrits juridiques II) ou de tout autre cours de premier cycle.
2. Le texte peut avoir été rédigé par un seul ou plusieurs auteurs.
3. Seuls les travaux ayant été notés A+, A ou A- peuvent être soumis au concours.
4. Seuls les textes ayant été rédigés dans le cadre de cours donnés pendant les sessions d'automne 2023, hiver 2024, été 2024 et automne 2024 peuvent être soumis au concours.
5. Les textes doivent être soumis à l'adresse courriel cahiers.de.droit@fd.ulaval.ca **avant le 30 janvier 2025**, en indiquant en objet : « Concours de rédaction ». Doit, en outre, être joint un mot de recommandation du membre du corps enseignant ayant évalué le travail.
6. La sélection du meilleur texte est faite par un comité de sélection composé de membres de la direction de la revue et de professeurs de la Faculté de droit. Le comité se réserve le droit de ne pas accorder de prix s'il juge la qualité des textes soumis insuffisante.
7. La lauréate ou le lauréat du concours reçoit un abonnement d'un an aux *Cahiers de droit* et son texte fait l'objet d'une publication sur le site des *Cahiers de droit*.